

Qui sont mes interlocuteurs en tant qu'artiste auteur ?

Centre des impôts, caisses de Sécurité sociale, Ircec, Afdas, sociétés de gestion des droits d'auteur... Il n'est pas toujours facile d'identifier le bon interlocuteur pour la bonne problématique.
Qui sont-ils et sur quels sujets pouvez-vous les solliciter ?

Impôts

Votre **Centre des impôts** est à même de répondre à vos questions concernant la TVA, mais aussi votre régime fiscal : traitements et salaires, BNC ou micro-BNC.

impots.gouv.fr

Santé

La **Cpam** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) vous verse vos prestations, en cas de maladie par exemple. C'est également auprès de votre Cpam que vous devez effectuer les démarches pour un arrêt de travail, ou un congé maternité / paternité.



Retraite

Pour la retraite, vous avez deux interlocuteurs :

La **Carsat** de votre région, qui s'occupe de votre retraite de base.

L'**Ircec**, votre organisme de retraite complémentaire auquel vous cotisez obligatoirement lorsque vous êtes affilié à la MDA ou à l'Agessa.

Carsat Retraite de Sécurité au travail

IRCEC

Formation professionnelle

L'**Afdas** est votre organisme référent sur les questions liées à la formation professionnelle.

Afdas.

Droits d'auteurs

Les **SPRD**, ou sociétés de gestion des droits d'auteurs, protègent vos droits d'auteurs et sont vos référentes sur ces questions.

Adagp **SACD** **sacem** **Scam***

